



AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ENTRE LA  
COMMUNE ET LA MJC DE COMBS-LA-VILLE

ENTRE

La commune de Combs-la-Ville, représentée par son Maire, Monsieur Guy GEOFFROY, dûment habilité par délibération n° 3 du conseil municipal du 12 décembre 2022, ci-après distinguée « la commune », d'une part,

ET

La "Maison des Jeunes et de la Culture" de Combs-la-Ville, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Martial GOETZMANN, agissant par décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2021, désignée ci-après "La MJC".

Il est convenu ce qui suit :

L'article 3.2 de la convention initiale signée en date du 21 décembre 2021 est modifié comme suit :

**3.2 - Frais de personnel**

La commune participe au financement du personnel de la MJC sous trois formes.

*3.2.1 - Financement du poste de directeur*

La MJC ayant intégré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le poste de directeur de la structure dans ses effectifs, procède désormais à son recrutement, à sa rémunération et à la gestion de ses évolutions de carrière.

La commune s'engage à financer ce poste sous la forme d'une subvention jusqu'à l'expiration de la convention sur la base prévisionnelle suivante :

<b>Poste de Directeur</b> <b>(coef. 500)</b>	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023
Salaire brut	39 810 €	39 810 €
Charges (hors mutuelle)	22 271 €	22 271 €
<b>Total</b>	<b>62 081 €</b>	<b>62 081 €</b>
<b>Fonjep</b>	-7 107 €	-
<b>Financement communal</b>	<b>54 974 €</b>	<b>62 081 €</b>

Ce versement sera réalisé trimestriellement (mars – juin – septembre – décembre) sur production d'un certificat attestant que le directeur a bien été rémunéré à temps plein pour les trois mois arrivés à expiration.

Toute modification dans les conditions d'emploi du directeur doit être signalée sans délai à la Commune.

Le changement de titulaire de ce poste doit faire l'objet d'une concertation avec la commune, préalable à un nouveau recrutement.

### 3.2.2 - *Financement du poste de l'animateur de l'Oreille Cassée*

La Commune s'engage à financer ce poste, pour l'année 2023, à hauteur de 70 % selon les prévisions définies ci-dessous et à la condition que cette activité demeure l'une des priorités définies dans le projet associatif.

<b>Poste Animateur</b> <b>Musique</b> <b>(Coef. 300)</b>	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023
Salaire brut	22 428 €	22 428 €
Charges (hors mutuelle)	9 162 €	9 162 €
<b>Total</b>	<b>31 590 €</b>	<b>31 590 €</b>
Financement MJC	9 477 €	9 477 €
Participation Commune	<b>22 113 €</b>	<b>22 113 €</b>

Ce versement sera effectué trimestriellement (mars – juin – septembre – décembre) sur production, par la MJC, d'un certificat attestant que cet agent a bien été rémunéré à temps plein pour les trois mois arrivés à expiration.

A défaut, la participation de la Commune sera proratisée sur la base du temps de présence effective de l'animateur.

### 3.2.3 - *Mise à disposition d'une secrétaire*

La Commune met à disposition de la MJC, par voie conventionnelle, un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 80 % pour assurer les missions d'accueil et de secrétariat de la structure.

La Commune versera en début d'exercice à la MJC l'ensemble des éléments de rémunération (traitement, indemnités, charges diverses, cotisations diverses etc.) correspondant.

Ces éléments seront figés pour 2023 au montant 2014, soit : 23 230 €.

La MJC s'engage quant à elle, à rembourser à la Commune, à l'issue de l'année de mise à disposition, l'intégralité des éléments précités.

### 3.2.4 - *Participation financière de la commune dans le cadre du Festival des cultures*

Pour l'année 2023, afin de garantir la réussite de l'organisation du Festival des cultures et permettre à la MJC de proposer un plateau d'artistes intéressant, la commune participera à hauteur de 8 000€.

Montant total de la subvention 2023 :

Subvention de fonctionnement (base 2014)	104 235 €
Frais de personnel	84 194 €
Remboursement mise à dispo secrétaire	23 230 €
Festival des cultures	8 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 659 €</b>

### **Les autres articles demeurent inchangés.**

Fait à Combs-la-Ville, en deux exemplaires originaux le

2023

Pour la Commune  
de Combs-la-Ville

Pour la MJC

**M. Guy GEOFFROY**  
Le Maire

**Martial GOETZMANN**  
Le Président